Assurance-vie, l’épargne solidaire

L’assurance-vie est un mode de soutien simple aux actions d’une association comme la Fédération Française des Diabétiques. Notre chargée de relation bienfaiteurs est à votre disposition pour répondre à vos questions.

Comment tout concilier ? C’est la question que se posent souvent nos bienfaiteurs lorsqu’ils entament une réflexion pour un projet de transmission de patrimoine solidaire. En effet, comment répondre aux besoins du présent tout en prévoyant ceux de demain ? Comment exprimer sa générosité en soutenant une cause qui nous tient à cœur, sans léser nos proches ?

Alors qu’elle est le produit d’épargne préféré des Français, l’assurance-vie reste méconnue de nos donateurs comme support de la transmission de patrimoine. Elle est pourtant un moyen pratique de transmettre un capital solidaire à une association comme la Fédération Française des Diabétiques. Cette dernière, en vertu de son statut reconnu d’utilité publique, est exonérée des droits de mutation et reçoit bien la totalité des fonds transmis. L’assurance-vie, facilement accessible en cas de dépenses imprévues, vous donne aussi la possibilité de choisir un ou plusieurs bénéficiaires et de répartir entre eux le capital en cas de décès. C’est la clause bénéficiaire du contrat d’assurance-vie qui doit être renseignée pour formaliser ces choix.

Pour s’assurer que vos volontés sont bien respectées, la précision est de mise pour renseigner la clause bénéficiaire de votre contrat, en particulier : bien indiquer le nom complet de l’organisme bénéficiaire, avec son adresse postale ; et indiquer la répartition des fonds entre les bénéficiaires si vous en désignez plusieurs. Vous pouvez aussi désigner un bénéficiaire de second rang, qui ne reçoit le capital que si le bénéficiaire de premier rang décède avant l’assuré. Il est possible à tout moment de changer d’avis, en informant son assureur par courrier postal en recommandé avec accusé de réception.

Je serai ravie de répondre à toute question que vous pourriez avoir, que vous ayez ou non engagé une réflexion pour transmettre un patrimoine solidaire. Notre **brochure d’information sur les legs, assurance-vie et donation, est disponible sur notre site Demain Sans Diabète**.

Je suis à votre disposition par email ou par téléphone :
Ingrid Aubry-Sarriot
i.aubrysarriot@federationdesdiabetiques.org
Tél : 01 84 79 21 55

Un grand merci à tous nos donateurs et testateurs ! C’est grâce à votre solidarité que nos actions auprès des personnes atteintes de diabète et leurs proches sont possibles !

Pour en savoir plus :
Demain Sans Diabète

S’informer sur les legs, assurance-vie et donation pour la Fédération :

Legs, assurance-vie et donation